



MILLENNIUM
CHALLENGE
ACCOUNT
BENIN



RAPPORT FINAL

**PROGRAMME DE FORMATION EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE
FINANCE PAR MCA-BENIN AU PROFIT DES MÉDIATEURS DU CAMEC-CCIB**

**DU 11 MAI AU 15 MAI 2009
AU BENIN MARINA HOTEL
A COTONOU**



Assuré par:ÉDUCADROITS
INTERNATIONAL

et



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

En partenariat avec



Université Abomey-Calavi

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1.	MISE EN CONTEXTE POUR LA FORMATION EN MÉDIATION.....	3
PARTIE 2.	RAPPORT GÉNÉRAL.....	6
PARTIE 3.	PROGRAMME DE FORMATION EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE.....	9
PARTIE 4.	ÉVALUATION PAR LES PARTICIPANTS DE LEUR SATISFACTION À L'ÉGARD DE LA FORMATION.....	20
PARTIE 5.	ÉVALUATION PAR LES FORMATEURS DES COMPÉTENCES ACQUISES PAR LES PARTICIPANTS.....	23
PARTIE 6.	OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE AU BÉNIN ISSUES DES PARTICIPANTS À LA FORMATION.....	24
PARTIE 7.	PISTES DE RÉFLEXION ET RECOMMANDATIONS AU CAMeC ISSUES DES PARTICIPANTS À LA FORMATION	29
PARTIE 8.	ANNEXES	
	• LISTE DES PARTICIPANTS	31
	• PRÉSENTATIONS THÉORIQUES SUR SUPPORT POWER POINT.....	34

PARTIE 1. MISE EN CONTEXTE POUR LA FORMATION EN MÉDIATION

Sur tous les continents où la médiation agit en complémentarité avec le système judiciaire pour proposer une voie alternative de règlement des différends aux citoyens, on perçoit son potentiel prometteur pour favoriser l'accès à la justice. Le développement de la médiation civile et commerciale est une réponse aux transformations sociales qui s'opèrent dans la société civile et aux réalités d'affaires des opérateurs économiques. Les citoyens ont aujourd'hui des attentes de justice que le système judiciaire et le droit plus largement ne comblent pas. La littérature pose le constat des trois insuffisances suivantes : (1) l'insuffisance du système de justice quant à son accessibilité pour les citoyens et donc à la possibilité d'être entendu; (2) l'insuffisance du droit quant à son effectivité en ce qui concerne les solutions qu'il offre aux citoyens et donc à la possibilité que leurs véritables problèmes et intérêts soient considérés; (3) l'insuffisance symbolique du droit quant à sa légitimité pour réguler les relations sociales de citoyens et à leur besoin de participer aux décisions et de se sentir impliqués. Ces insuffisances peuvent également être vues sous l'angle des besoins qu'éprouvent les justiciables.

La médiation peut être une réponse à ces trois insuffisances. En réponse à *l'insuffisance du système de justice*, la pratique de la médiation permet l'accès physique à un juge, elle peut réduire les coûts et délais en générant un désengorgement du système par le règlement de dossiers et une certaine forme d'accès au droit par sa démystification. Les pratiques de la médiation viennent combler *l'insuffisance du droit* en permettant son dépassement vers le conflit, au-delà du litige, en équité. Les faits pertinents au diagnostic du problème et les motivations à respecter dans la solution ne sont pas limités à la normativité juridique et permettent une créativité dans les solutions permettant de les adapter aux véritables besoins des citoyens. Quant à *l'insuffisance symbolique du droit*, elle peut être comblée par la participation requise des parties en médiation qui doivent s'impliquer pour prendre la décision par elles-mêmes quant à leur relation future.

Dans le cadre de son volet pour favoriser l'accès à la justice, le Millenium Challenge Account – Bénin s'est joint au mouvement mondial pour favoriser l'émergence de la médiation dans les secteurs économiques et juridiques. Concrètement, il a choisi de financer un programme de formation en médiation civile et commerciale au profit du Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation (CAMEC) de la CCIB pour sensibiliser les opérateurs économiques béninois et le monde judiciaire à la médiation et former les premiers médiateurs commerciaux.

À la suite d'un concours international, le MCA Bénin a sélectionné Éducadroits International et lui a confié le mandat de développer et d'offrir la formation en médiation civile et commerciale de même que la formation en arbitrage civil, commercial et international et la formation des membres et employés du CAMEC. Éducadroits International est une co-entreprise issue d'un partenariat entre l'Université de Sherbrooke et la firme Professionnel en règlement des différends S.A. localisés dans la province de Québec au Canada. L'Université de Sherbrooke est le leader dans le monde francophone en médiation par le biais de son programme d'études supérieures de master académique en prévention et règlement des différends (PRD) spécialisé en médiation, négociation et arbitrage.

Éducadroits International a exécuté le mandat en mai 2009 et vous retrouverez ci-bas le résumé de sa prestation quant à la formation en médiation civile et commerciale.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION:

- Former des médiateurs capables de procéder à une médiation du début à la fin
- Renforcer les capacités du Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation (CAMEC) en agréant des médiateurs compétents
- Amorcer une réflexion sur les initiatives nécessaires au développement de la médiation au Bénin.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Présentation de principes théoriques sur support Power Point
- Analyse de cas pratiques en équipes de travail
- Jeu de rôles en médiation
- Débat et table ronde sur les enjeux de la médiation et les initiatives pour promouvoir la médiation au Bénin

DURÉE ET DATES:

- 5 jours du 11 mai au 15 mai 2009

LIEU :

- Bénin Marina Hotel à Cotonou

PARTICIPANTS :

- 45 participants considérés comme des acteurs économiques œuvrant dans les milieux des affaires et juridique Béninois.

PRESTATAIRE DE SERVICES :

- Éducadroits International

FORMATEURS :

Professeur Jean-François Roberge, LL.B., LL.M., M.Sc., LL.D.

Directeur du programme d'études supérieures en prévention et règlement des différends de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke (Québec, Canada) et membre du Barreau du Québec. Le professeur Roberge possède une double formation aux cycles supérieurs en droit et en psychologie. Il est un spécialiste mondialement reconnu de la médiation judiciaire qu'il enseigne aux juges francophones et anglophones du Canada. Il a agi comme expert-conseil à l'Institut national de la magistrature du Canada où il a conçu, développé et enseigné des programmes de formation dans plusieurs domaines du droit pour les juges canadiens et internationaux. Il collabore également avec l'École nationale de la magistrature de France. De plus, il dirige la formation continue en médiation civile et commerciale offerte par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ).

Me Jean Marois, LL.B., LL.M.

Président de la société Éducadroits International, membre du Barreau du Québec depuis 1987, médiateur et arbitre accrédité, il est également président de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) (Canada). Me Jean Marois exerce principalement dans le domaine municipal, des affaires et du travail. Il est chargé de cours au programme de Prévention et règlement des différends, offert dans le cadre du programme de Maîtrise en droit de l'Université de Sherbrooke au Canada où il enseigne le cours « Médiation avancée ». Il est membre de la commission de médiation de l'Union internationale des avocats.

Professeure Fatou Kiné Camara, Docteure en droit

De nationalité sénégalaise, Mme Fatou Kiné Camara est une juriste qui a fait toutes ses études de droit à l'Université Panthéon-Assas/Paris II. Sa thèse de doctorat s'intitule « Le principe de l'autonomie de la clause compromissoire dans l'arbitrage commercial international ». Actuellement Mme Camara occupe un poste à la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop. Elle a été membre du Comité de Gestion du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Dakar (CAMC). Mme Camara est également membre du Comité directeur de l'IALS (*International Association of Law Schools* - Association Internationale des Facultés et Ecoles de Droit).

Mme Dominique Jarvis, B.A., DESS

Dominique Jarvis possède des études en communication (relations humaines) de l'Université du Québec à Montréal et un diplôme d'études supérieures en prévention et règlement des différends (PRD) de l'Université de Sherbrooke. Elle a d'abord œuvré à titre de formatrice et de médiatrice en médiation sociale et communautaire, notamment au sein du réseau scolaire québécois. Elle est aujourd'hui responsable de la formation au sein du cabinet Professionnels en règlement des différends inc. et formatrice accréditée par la SOFEDUC et par Emploi Québec. Elle a développé une expertise recherchée en coaching individualisé pour gestionnaires d'entreprises.

Me Serge Pisapia, LL.B., LL.M.

Après avoir fait carrière pendant 22 ans comme vice-président et directeur des opérations d'une firme d'entrepreneurs-généralistes en construction, Me Pisapia agit maintenant, depuis 6 ans, comme expert indépendant en prévention et règlement des différends reliés aux travaux de BTP. Me Pisapia est avocat, membre du Barreau du Québec depuis 1978, ainsi que médiateur et arbitre accrédité par le Barreau du Québec ainsi que l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) dont il est aussi le secrétaire-trésorier. Monsieur Pisapia est également président sortant de la section nationale de prévention et règlement des différends (PRD) de l'Association du Barreau canadien, membre de l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada inc. (ADR Institute of Canada inc.) et membre du comité sur la justice participative du Barreau du Québec.

PARTIE 2. RAPPORT GÉNÉRAL

Nous présentons ici le rapport général de la formation en médiation civile et commerciale. Il résume chacun des thèmes couverts à chaque jour de formation donné.

Lundi le 11 mai 2009.

Cérémonies d'ouverture

Thème 1. La révolution des modes de PRD en pratique

Thème 2. Échanges sur les perspectives de la médiation au Bénin

L'activité de formation fut officiellement lancée par plusieurs dignitaires béninois qui ont unanimement souligné l'importance de développer la médiation pour favoriser l'accès à la justice aux Béninois.

Les modes de prévention et règlement des différends, dont la médiation et l'arbitrage, selon le coordonnateur du Millénium challenge account (Mca-Bénin), **Simon Adovélandé**, ont l'avantage, par rapport au mode judiciaire classique d'être rendus dans un délai généralement plus court par des acteurs outillés choisis par les parties au litige. « Le Mca-Bénin, qui ambitionne d'améliorer à tous égards l'environnement juridique et judiciaire des affaires, se doit d'appuyer le Comec-Ccib», a-t-il poursuivi.

Pour le président de la Ccib, **Ataou Sofiano**, la crédibilité du Centre d'arbitrage dépend de la bonne foi des acteurs économiques et du respect strict du règlement de médiation, de conciliation et d'arbitrage.

Pour le directeur de cabinet du ministère de la Justice, **Arnaux-Gilles Agboton**, il est urgent de donner un nouvel espoir à la communauté des justifiables, afin que le Comec comprenne les nouveaux mécanismes de règlements et contribue au désengorgement des tribunaux.

Me Jean Marois, président de Educadroits International a remercié les dignitaires de leur accueil et a rappelé la mission de cette organisation. Educadroits International a pour mission d'accroître la capacité des pays en développement à assurer l'accessibilité de leurs citoyens à la justice, en formant des médiateurs et des arbitres locaux compétents répondant aux plus hauts standards internationaux et en favorisant la mise en place de centres d'arbitrage et de médiation dotés d'une administration efficace et autonome, se situant dans un continuum de services avec le droit étatique.

Par la mise en œuvre de sa mission, Educadroits International favorise la mise en place de la justice participative à l'échelle des collectivités locales et s'inscrit ainsi au cœur même de la logique de décentralisation et de développement endogène qui est en œuvre dans la plupart de ces pays en développement.

Après les cérémonies d'ouverture, le premier thème du programme fut lancé : « la révolution des modes de prévention et règlement des différends (PRD) à l'échelle mondiale. » Au cours de l'année 2008-2009, les membres de l'équipe d'Éducadroits ont donné de la formation sur l'accès à la justice sur tous les continents et nous posons le constat que les systèmes judiciaires font face aux mêmes défis partout et que la médiation et les autres modes de prévention et règlement des différends sont explorés comme une avenue prometteuse.

Nous avons présenté l'échelle des principaux modes de prévention des différends et les principaux modes de règlement des différends tel que la médiation et l'arbitrage en fonction des deux variables suivantes : (1) contrôle des parties sur le résultat de la solution au problème et (2) contrôle des parties sur les coûts et les délais. Pour leur donner une portée concrète, nous avons exploré leur application dans plusieurs domaines au Canada et dans le monde occidental : civil et commercial, bâtiments et travaux publics, relations de travail, communal, etc.

Nous avons ensuite abordé le deuxième thème de la formation : « échanges sur les perspectives de développement de la médiation au Bénin ». Par le biais d'une table ronde, tous les participants se sont prononcés sur l'opportunité de développer les modes de PRD dans les différents secteurs économiques dans lesquels ils œuvrent. Nous posons le constat que les participants sont conscients de l'intérêt des modes de PRD et en particulier de la médiation pour favoriser le règlement des conflits dans le milieu des affaires béninois. Le résumé de la table ronde est reproduit à la partie 6 du rapport.

Mardi le 12 MAI 2009

Thème 3. Survol des 4 étapes du processus de la médiation

Thème 4. Règlement de procédure du CAMEC en matière de médiation et règles d'éthique

Thème 5. Étape 1 du processus de médiation : Introduction et validation du processus

Le thème 3 est un survol du processus de médiation. Nous privilégions le modèle de médiation de résolution de problèmes et nous proposons un processus en 4 étapes : (1) Introduction et validation du processus (2) Exploration des intérêts et des perceptions (3) création des options de solution et négociation (4) Conclusion de la médiation et entente. À chacune de ces étapes, nous avons sensibilisé les participants aux enjeux auxquels le médiateur est confronté. Puis nous avons visionné une médiation complète pour favoriser l'apprentissage par observation des participants et les préparer aux jeux de rôles qui seront faits en fin de journée.

Le thème 4 de la formation a comme objectif de sensibiliser les participants aux règlements de procédure du CAMEC en matière de médiation-conciliation. Nous avons couvert les avantages et désavantages de la médiation *ad hoc* par rapport à la médiation institutionnelle, les procédures de mise en œuvre d'une médiation institutionnelle, les honoraires, etc. Nous avons sensibilisé les participants aux règles d'éthique du médiateur de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) et de l'Institut d'arbitrage et de

médiation du Canada (IAMC) . Le CAMEC ne dispose pas d'un tel code d'éthique. Un suivi sur ce sujet sera fait lors de la formation du staff du CAMEC les 21-22 mai.

Le thème 5 permet d'aborder en détail la première étape du processus de médiation. Nous avons couvert les principes et la pratique de la prémédiation qui consiste en communications préliminaires entre le médiateur, les parties et leurs conseillers juridiques. Puis nous avons présenté les 7 principes de la médiation qui doivent être expliqués aux parties et pratiqués par le médiateur dès l'étape de l'introduction à la médiation. Le rôle de chacun des participants à la médiation (médiateur, parties, conseillers juridiques) et leur responsabilité d'efficacité doivent être clairs pour tous. Le défi de la première étape pour le médiateur est de générer un climat de confiance suffisant pour que les parties consentent de manière libre et éclairée à collaborer aux nouvelles règles du jeu que nécessite la médiation.

MERCREDI LE 13 MAI 2009

Thème 6. Étape 2 du processus de médiation : Exploration des intérêts et des perceptions

Le thème 6 a permis d'aborder en détail la seconde étape du processus de médiation.

Nous avons traité de l'importance d'assurer une transition, entre les étapes une et deux, à partir d'une phase de divergence vers une phase de convergence. Les parties sont appelées à mettre de côté leurs positions antagonistes, qui a fait l'objet d'un dialogue sécuritaire dans la phase un, et à dégager leurs intérêts et leurs besoins individuels légitimes et leurs besoins et intérêts communs. L'objectif de la phase deux est de permettre aux parties de parvenir à un accord sur leur désaccord, ce qui sera facilité si le médiateur parvient à faire un recadrage qui reformule l'ensemble des besoins et intérêts exprimés en les orientant vers la recherche de solutions futures.

Le rôle des émotions en médiation a été abordé de manière que les participants ont pu identifier les émotions et leur rôle en médiation et les stratégies utilisées par le médiateur pour composer avec l'expression des émotions.

La communication en médiation, les freins de l'écoute, les techniques d'écoute active ont été exposés aux participants et discutés en plénière.

JEUDI LE 14 MAI 2009

Thème 7. Étape 3 du processus de médiation : Création des options de solution et négociation compétitive et collaborative

Le thème 7 a permis d'aborder en détail la troisième étape du processus de médiation. Nous avons traité des différents modes de négociation, compétitive et collaborative, et traité des différents types de négociation, intégrative et distributive, qui sont utilisés en

médiation selon les enjeux qui font l'objet de la négociation. Les principes de bases de la négociation raisonnée, revisités dans les années 2000, ont été exposés.

L'influence des référents culturels sur la négociation, prévue au thème 7 a été abordé le lendemain, et a permis un échange fructueux entre les participants sur les perceptions et les présomptions des parties, sur les émotions et sur les normes culturelles qui conditionnent la façon dont nous réagissons à ces émotions.

VENDREDI LE 15 MAI 2009

Thème 8. Étape 4 du processus de médiation : Conclusion de la médiation et entente

Thème 9. Aspects juridiques de la médiation

Thème 10. Table ronde sur le développement et l'implantation de la médiation au Bénin

Le thème 8 a permis d'aborder en détail la phase finale de la médiation que le médiateur ne doit pas sous-estimer. Une médiation n'est pas terminée tant et aussi longtemps qu'une entente finale n'est pas conclue entre les parties. Le rôle des parties et de leurs avocats le cas échéant a été discuté.

Les aspects juridiques et éthiques de la médiation ont ensuite été abordés. Le cadre contractuel fait de trois actes juridiques distincts, soit l'engagement de négocier par une clause de médiation, le contrat simple ou le contrat de transaction qui résulte d'une médiation réussie, et le contrat de service professionnel qui intervient entre le médiateur ou l'institution de médiation, et le médiateur. L'accent a été mis sur l'environnement législatif de la médiation (qui pourrait être inspiré par la loi type de la CNUDCI sur la médiation commerciale internationale) et sur l'environnement éthique de la médiation qui devrait être ultérieurement intégré aux règles de médiation du CAMEC. L'exemple du Code d'éthique de l'IMAQ a été présenté aux participants.

Enfin, une table ronde a permis aux participants de dégager des orientations stratégiques et opérationnelles qui pourront permettre au CAMEC d'élaborer un plan d'action qui favorisera l'utilisation extensive de la médiation commerciale au Bénin. Les orientations issues de cette table ronde sont présentées à la partie 7.

PARTIE 3. PROGRAMME DE FORMATION EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE

1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le programme de formation à la médiation offert par Éducadroits International vise à former des médiateurs capables de maîtriser le processus de médiation du début à la fin. Pour y parvenir, le programme de formation propose une alternance de principes théoriques, d'exercices pratiques et de jeux de rôles. La formation est interactive et elle implique que les participantes et les participants prennent en charge leur apprentissage en mettant en pratique les principes théoriques de négociation et de médiation présentés. Cette implication active est essentielle pour que le

participant devienne un meilleur médiateur et pour le bon déroulement du cours. Ce programme de formation est conforme aux standards internationaux et il constitue une exigence pour pouvoir être agréé comme médiateur au CAMEC.

2. COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES LORS DE LA FORMATION

Aux termes de la formation des médiateurs, nous espérons que les participantes et les participants auront développé les compétences suivantes :

- Distinguer les différents modes de prévention et de règlement des différends
- Comprendre les grands principes de la médiation
- Comprendre les règlements du CAMEC en matière de médiation et de conciliation
- Pratiquer les 4 étapes de la médiation civile et commerciale
- Pratiquer des stratégies et des techniques d'intervention sur la communication en médiation
- Pratiquer des stratégies et des techniques d'intervention sur la négociation des intérêts et le développement des options de solutions en médiation
- Comprendre les enjeux éthiques, juridiques et déontologiques de la médiation
- Identifier le rôle des conseillers juridiques en médiation
- Situer la pratique du médiateur au sein du CAMEC et le rôle du CAMEC dans la promotion de la médiation au Bénin.

4. CONTENU DE LA FORMATION

Perspectives internationale, canadienne et béninoise de la médiation - Présentation du continuum des modes de prévention et règlement des différends – Présentation des règlements du CAMEC et paramètres de développement d'un médiateur agréé du CAMEC – Présentation du processus de médiation - Présentation du rôle et des fonctions des participants à la médiation – Exploration des intérêts et des perceptions – Connaissance des paradigmes – Présentation de stratégies et de techniques de communication – Gestion des émotions – Gestion des impasses en communication – Gestion du pouvoir en médiation - Négociation des intérêts et des solutions – Présentation de stratégies et de techniques de négociation – Gestion des impasses en négociation des solutions – Aspects juridiques de la médiation - Conclusion de la médiation – Formes d'entente.

4. RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE FORMATION EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE

LUNDI LE 11 MAI 2009

Thème 1. La révolution des modes de prévention et règlement des différends (PRD) en pratique

Thème 2. Échanges sur les perspectives de la médiation et développement du partenariat

MARDI LE 12 MAI 2009

Thème 3. Survol des 4 étapes du processus de la médiation

Thème 4. Règlement de procédure du CAMEC en matière de médiation et règles d'éthique

Thème 5. Étape 1 du processus de médiation : Introduction et validation du processus

MERCREDI LE 13 MAI 2009

Thème 6. Étape 2 du processus de médiation : Exploration des intérêts et des perceptions

JEUDI LE 14 MAI 2009

Thème 7. Étape 3 du processus de médiation : Création des options de solution et négociation compétitive et collaborative

VENDREDI LE 15 MAI 2009

Thème 8. Étape 4 du processus de médiation : Conclusion de la médiation et entente

Thème 9. Aspects juridiques de la médiation

Thème 10. Table ronde sur le développement et l'implantation de la médiation au Bénin

5. PRESTATAIRE DE SERVICE : ÉDUCADROITS INTERNATIONAL ET L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Éducadroits International est une co-entreprise issue d'un partenariat entre l'Université de Sherbrooke et la firme Professionnel en règlement des différends S.A.

Éducadroits International a pour mission d'accroître la capacité des pays en développement à assurer l'accessibilité de leurs citoyens à la justice, en formant des médiateurs et des arbitres locaux compétents répondant aux plus hauts standards internationaux et en favorisant la mise en place de centres d'arbitrage et de médiation dotés d'une administration efficace et autonome, se situant dans un continuum de services avec le droit étatique.

Par la mise en œuvre de sa mission, Éducadroits International favorise la mise en place de la justice participative à l'échelle des collectivités locales et s'inscrit ainsi au cœur même de la logique de décentralisation et de développement endogène qui est en œuvre dans la plupart de ces pays en développement.

Dans chacun des territoires ciblés par ses interventions de formation et de conseil, Éducadroits souhaite contribuer à l'implantation de centres de médiation et d'arbitrage capable d'offrir un encadrement adéquat, une procédure bien établie et des services professionnels de prévention et de règlement des différends civils et commerciaux aptes à créer au plan local un climat de confiance favorable aux initiatives de développement économique et social tout en contribuant à la déjudiciarisation et à l'amélioration de la qualité de la vie démocratique locale.

L'Université de Sherbrooke est le leader dans le monde francophone en médiation par le biais de son programme d'études supérieures de maîtrise en prévention et règlement des différends (PRD) spécialisé en négociation, médiation et arbitrage qui est offert par le biais de la Faculté de droit. Ses enseignants spécialistes sont impliqués dans plusieurs projets d'amélioration des systèmes de justice étatique et dans le développement de la justice participative sur plusieurs continents.

6. HORAIRE DE LA FORMATION EN MÉDIATION ET RÉPARTITION DES THÈMES

JOUR 1 - LUNDI 11 MAI 2009

9 h 00 – 10 h 00 Accueil et introduction au programme

Mot de bienvenue
Accueil par les autorités locales béninoises
Présentation du programme de formation
Présentation des formateurs

Présentateurs :

Représentant du MCA Bénin
Représentant du CAMEC
Me Jean Marois, président d'Éducadroits et de l'IMAQ
Professeur Jean-François Roberge, Directeur du programme de
prévention et règlement des différends, Faculté de droit de
l'Université de Sherbrooke

**THÈME 1: LA RÉVOLUTION DES MODES DE PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENT
DES DIFFÉRENDS (PRD) EN PRATIQUE**

Modérateur :

Professeur Jean-François Roberge

**10 h 00 – 10 h 15 La révolution des modes de prévention et de règlement des
différends**

Présentateur :

Professeur Jean-François Roberge

**10 h 15 – 11h00 Survol des modes de prévention et règlement des différends
(PRD) en pratique**

Présentateur :

Me Jean Marois

11 h 00 – 11 h 15 Pause

**11 h 15 – 11 h 45 Le continuum en pratique dans le domaine de la construction –
Bâtiments et travaux publics**

Présentateur :

Me Serge Pisapia

**11 h 45 – 12 h 15 Le continuum en pratique dans le domaine des conflits
relationnels en milieu de travail**

Présentatrice :

Madame Dominique Jarvis

12 h 15 – 13 h 00 **Le continuum en pratique dans le domaine commercial et municipal-communal**

Présentateur :
Me Jean Marois

13 h 00 – 14 h 30 **Déjeuner**

THÈME 2. ÉCHANGES SUR LES PERSPECTIVES DE LA MÉDIATION ET DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ET DES INITIATIVES

14 h 30 – 16 h 00 **Table ronde – Échange sur les perspectives de la médiation et développement du partenariat et des initiatives (Canada-Bénin)**

Modératrice :
Professeure Fatou Kiné Camara
Personnes-ressources du panel :
Me Jean Marois
Me Serge Pisapia
Madame Dominique Jarvis
Professeur Jean-François Roberge

16 h 15 – 16 h 30 **Période de questions et remise du jeu de rôle #1 – L'incendie**

JOUR 2 - MARDI 12 MAI 2009

THÈME 3: SURVOL DU PROCESSUS DE MÉDIATION

9 h 00 – 10 h 15 **Survol des 4 étapes du processus de médiation**

Étape 1. Introduction et validation du processus de médiation
Étape 2. Exploration des intérêts et des perceptions
Étape 3. Création des options de solution et négociation
Étape 4. Conclusion de la médiation et entente

Modérateur :
Professeur Jean-François Roberge
Présentateurs :
Me Jean Marois – Étape 1
Madame Dominique Jarvis – Étape 2
Professeur Jean-François Roberge – Étape 3
Me Serge Pisapia – Étape 4
Professeure Fatou Kiné Camara – Aspects juridiques

10 h 15 – 11 h 00 **Simulation d'une médiation - Vidéo**

11 h 00 – 11 h 30 **Pause**

THÈME 4: RÈGLEMENT DU CAMeC ET CODE D'ÉTHIQUE

11 h 30 – 12 h 30 **Règlement de procédure du CAMeC en médiation/conciliation et code d'éthique du médiateur**

Modérateur :

Serge Pisapia

Personnes-ressources du panel :

Me Lise Coffi pour le CAMeC

Professeure Fatou Kiné Camara pour le CAMC

Me Serge Pisapia pour les règlements de l'IMAQ et de l'IMAC

Me Jean Marois pour le code d'éthique de l'IMAQ et de l'IMAC

12 h 30 – 13 h 00 **Période de questions des participants**

13 h 00 – 14 h 30 **Déjeuner**

**THÈME 5: LE PROCESSUS DE MÉDIATION.
ÉTAPE 1 : INTRODUCTION ET VALIDATION DU PROCESSUS**

14 h 30 – 15 h 00 **Entrevues de pré-médiation (rencontres privées avec les parties séparément)**

- L'utilité des entrevues de pré-médiation
- Instaurer un climat de confiance
- Explication du processus
- Explication des rôles de chacun
- Vérifier les attentes
- Logistique

Présentateur :

Me Jean Marois

15 h 00 - 15 h 30 **Validation du processus de médiation (rencontres en plénière avec toutes les parties)**

- Accueil
- Agenda
- Rappel du rôle du médiateur
- Rappel des règles de base de la communication
- Explication des caucus
- Convention de la médiation

Présentateur :

Me Jean Marois

15 h 30 – 16 h 15 Jeu de rôle #1 : L'incendie (voisinage-communautaire)

Précisions sur le déroulement : L'objectif de ce jeu de rôle est que les participants mettent en application les 4 étapes du processus de médiation pour bien comprendre sa dynamique et les défis du médiateur. Il n'est pas nécessaire d'arriver à une entente. Tous les participants joueront un rôle. Les formateurs observeront quelques équipes dans le but d'identifier les défis rencontrés par les médiateurs.

16 h 15 - 16 h 30 Retour en plénière par les formateurs sur le jeu de rôle #1 concernant les défis du médiateur quant aux étapes du processus de médiation.

Présentateurs :
L'équipe des formateurs

16 h 30 Remise aux participants du jeu de rôle #2 – CITRON c. GOTTI

JOUR 3 – MERCREDI 13 MAI 2009

**THÈME 6: LE PROCESSUS DE MÉDIATION.
ÉTAPE 2 : EXPLORATION DES INTÉRÊTS ET DES PERCEPTIONS**

9 h 00 – 9 h 45 Les transitions communicationnelles préalables à l'étape 2

- La notion de paradigme personnel / professionnel
- Les notions de conflit de relation et litige juridique/spécialisé
- La nature et les sources du conflit

Présentateur :
Professeur Jean-François Roberge

9 h 45 – 10 h 45 Définir les enjeux à régler en médiation

- Exposé des événements et échange des points de vue
- Formulation du problème commun
- Exemples pratiques en commercial et bâtiments-travaux publics

Présentateurs :
Madame Dominique Jarvis
Me Serge Pisapia

10h45 – 11h15 Pause

11 h 15 - 11 h 45 Le rôle des émotions en médiation

- Identifier les émotions et leur rôle en médiation
- Stratégies pour composer avec l'expression des émotions

Présentatrice :
Madame Dominique Jarvis

12 h 00 - 13 h 00 Période de questions des participants

Modérateurs :
Madame Dominique Jarvis
Me Serge Pisapia

13 h 00- 14 h 30 Déjeuner

14 h 30 – 15 h 00 La communication en médiation

- Les freins de l'écoute
- Les techniques d'écoute active
- Exercice sur l'écoute active
- Exercice sur l'écoute active

Présentatrice :
Madame Dominique Jarvis

15 h 00 -16 h 00 Jeu de rôles #2 : CITRON c. GOTTI (télécommunications)

Précisions sur le déroulement : L'objectif premier de ce jeu de rôle est que les participants développent les habiletés pratiques nécessaires à la mise en pratique des étapes 1 et 2 du processus de médiation pour installer un climat de collaboration et explorer le problème et les intérêts des parties. Il n'est pas nécessaire d'arriver à une entente. L'objectif secondaire est de réaliser les défis de négocier pour autrui en l'occurrence un mandant. Tous les participants joueront un rôle (le médiateur, le représentant de CITRON, le représentant de GOTTI). Les formateurs observeront quelques équipes dans le but d'identifier les défis rencontrés par les médiateurs dans les deux premières étapes du processus de médiation.

16 h 00 – 16 h 30 Retour en plénière des formateurs sur le jeu de rôle #2 concernant les défis du médiateur lors des étapes #1 et #2 du processus de médiation.

Présentateurs :
L'équipe des formateurs

16 h 30 Remise aux participants du jeu de rôle #3 – Construction 2000

JOUR 4 – JEUDI 14 MAI 2009

THÈME 7:	LE PROCESSUS DE MÉDIATION. ÉTAPE 3 : CRÉATION DES OPTIONS DE SOLUTION ET NÉGOCIATION
9 h 00 – 9 h 15	Accueil et déroulement de la journée et retour sur les étapes 1 et 2 du processus de médiation Présentateur : Professeur Jean-François Roberge
9h15 - 10h15	Le dilemme du négociateur <ul style="list-style-type: none">▪ La tension entre le désir de compétition et de collaboration▪ Exercice : Jeu X-Y Présentateur : Professeur Jean-François Roberge
10h15 - 11h00	Distinguer la négociation classique et la négociation raisonnée <ul style="list-style-type: none">▪ Principes de négociation classique/sur positions/distributive/compétitive et techniques▪ Études de cas : STAC c. Microsoft Présentateur : Professeur Jean-François Roberge
11h00 - 11h30	Pause
11h30 - 12h30 (suite)	Distinguer la négociation classique et la négociation raisonnée <ul style="list-style-type: none">▪ Principes de négociation raisonnée/sur intérêts/intégrative/collaborative et techniques
12 h 30 – 13 h 00	Période de questions des participants
13h00 - 14h30	Déjeuner
14h30 – 15h15	L'influence des référents culturels sur la négociation Présentatrice : Madame Dominique Jarvis
15h15 - 16h00	Jeu de rôles #3 : Construction 2000 (commercial avec avocats) Précisions sur le déroulement : L'objectif de ce jeu de rôle est que les participants développent les habiletés pratiques pour conduire les 4 étapes de la médiation. Tous les participants joueront un rôle (le médiateur, propriétaire de l'entreprise A et le propriétaire de

l'entreprise B). Les formateurs observeront quelques équipes dans le but d'identifier les défis rencontrés par les médiateurs

16 h 00 - 16 h 30 **Retour en sous groupe sur le jeu de rôle # 3 concernant les défis du médiateur à l'étape 3 du processus de médiation**

JOUR 5 - VENDREDI 15 MAI 2009

**THÈME 8: LE PROCESSUS DE MÉDIATION.
ÉTAPE 4 : CONCLUSION DE LA MÉDIATION ET ENTENTE**

9h00 - 10h00 Conclure la séance de médiation

- Le rôle du médiateur, des parties et des conseillers juridiques dans la conclusion de la médiation.
- Conseils quant à la conclusion de l'entente et de ses modalités

Présentateur :
Me Serge Pisapia

THÈME 9: ASPECTS JURIDIQUES DE LA MÉDIATION

10h00 - 10h45 Le rôle des conseillers juridiques en médiation

Présentateur :
Me Jean Marois

10h45 - 11h15 Pause

11h15 - 12h15 L'entente de médiation : ses modalités et leur portée juridique

Présentateur :
Professeur Dorothee Sossa, Université d'Abomey-Calavi

12 h 15 - 13 h 00 Période de questions des participants

Modérateur :
Me Serge Pisapia

13h00 - 14h00 Déjeuner

THÈME 10: TABLE RONDE SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'IMPLANTATION DE LA MÉDIATION AU BÉNIN

14h00 - 15h00 Table ronde - Plan d'action pour promouvoir la médiation au Bénin

Modérateur :
Professeur Jean-François Roberge
Personnes-ressources du panel :
Me Jean Marois

Me Serge Pisapia
Madame Dominique Jarvis
Professeure Fatou Kiné Camara
Professeur Dorothée Sossa

15h00 - 15h30 **Remise des certificats de participation**

15h30 - 16h00 **Conclusion du programme, évaluation et remerciements**

Modérateur :

Me Jean Marois, président d'Éducadroits

PARTIE 4. ÉVALUATION PAR LES PARTICIPANTS DE LEUR SATISFACTION À L'ÉGARD DE LA FORMATION

Résumé des évaluations des participants quant à leur satisfaction à l'égard de la formation

Le document qui suit est le formulaire remis aux participants et nous présentons ici les réponses sous la forme de fréquences, rempli par les 45 participants, à la fin de la formation. Certains répondants n'ont pas répondu à toutes les questions de sorte que le total n'y est pas pour certaines questions. Plusieurs commentaires ont été rajoutés dans les espaces prévus à cette fin mais n'ont pas été reproduits dans le présent sommaire. Les rapports d'évaluations détaillés ont été déposés au MCA Bénin en annexe au présent rapport. Nous les résumons ici.

Il ne fait aucun doute que les réponses sont globalement très positives de la part de l'ensemble des participants. D'ailleurs, cela s'est reflété sur le taux de participation presque parfait et sur la participation très active et le niveau d'enthousiasme qu'ils ont manifesté, de façon soutenue, tout au long des cinq jours de formation.

Les réponses de la majorité des participants quant à leurs attentes sur le contenu de la formation laissent supposer leur manque de familiarité avec la formule pédagogique interactive de l'apprentissage expérientiel de type « nord-américaine » employée, et de premier niveau par surcroit, et des attentes différentes quant à la portion du contenu théorique souhaité. Ce facteur semble aussi se dégager des réponses sur le déroulement de la formation. Précisons que la formation répond aux normes internationales du plus haut niveau dans la formation de praticiens en médiation.

De même, les participants auraient souhaité recevoir plus de documentation, à même le cahier qui leur a été remis. Le fait de leur transmettre de la documentation d'appoint par voie électronique, après les séances de formation, ne semble pas faire consensus.

Par conséquent, le concept pédagogique employé d'apprentissage par des exercices pratiques et des simulations de médiation devrait être davantage expliqué dans l'annonce qui leur a été faite de la formation pour que les attentes des personnes inscrites soient plus claires.

Évaluation de la formation

Dans la case appropriée, indiquez en cochant (√) votre niveau de satisfaction pour les éléments suivants :

1. Quelle est votre **appréciation générale** de la formation en médiation?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
18	22		

2. Quelle est votre appréciation de la **pertinence** de cette formation par rapport à votre travail actuel et vos ambitions professionnelles ?

Très pertinent	Pertinent	Peu pertinent	Impertinent
27	12		

Commentaires sur l'appréciation générale et la pertinence :

3. Le contenu de la formation	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
A répondu à mes attentes	14	24		
A capté mon intérêt	22	15		
Était clair et détaillé	23	10	1	

4. Le déroulement de la formation	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
Le temps alloué aux aspects théoriques	10	24	1	1
Le temps alloué aux aspects pratiques	17	14	5	1
La durée de la formation	9	18	7	2

5. Les formateurs(trices)	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
Démontrent une bonne maîtrise de la matière	36	4		
S'expriment clairement	30	9		
Font preuve de dynamisme	30	9		
Sont à l'écoute des besoins des participant(e)s	27	12		

6. La documentation	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
Classeur des présentations de la formation	13	19	8	

Jeux de rôles et exercices	18	18	1	
----------------------------	----	----	---	--

7. Si un programme en médiation de **niveau avancé** était offert dans le futur, quelles seraient vos **attentes** et vos **suggestions** (thèmes à aborder, contenus, exercices, durée du programme, etc.)?

Attentes et suggestions quant à la formation avancée:

- Développer des techniques de médiation spécifiques à certains champs de pratique tels que les relations de travail ;
- Utiliser plus d'exemples de cas réels adaptés au contexte béninois ;
- Augmenter la durée de la formation à deux semaines ;
- Approfondir les cas d'impasses ;
- Mettre à la disposition des participants un support détaillé et complet du contenu de la formation ;
- Jeux de rôles par les formateurs pour démonstration des techniques ;
- Développer la conciliation judiciaire ;
- Approfondir les techniques de communication ainsi que les aspects psychologiques faisant partie de la médiation ;
- Augmenter les séances de vidéo

PARTIE 5. ÉVALUATION PAR LES FORMATEURS DES COMPÉTENCES ACQUISES PAR LES PARTICIPANTS

La moyenne générale des résultats obtenus est de 76 %. Deux participants ont obtenu une note inférieure à la note de passage et quatorze autres ont obtenu une note sous la moyenne.

La grande majorité des participants a bien assimilé les différentes phases de la médiation de même que le rôle du médiateur pour chacune d'elles. À ce niveau, les objectifs de la formation ont été atteints.

Or, seule une minorité d'entre eux a réussi à articuler d'une façon cohérente les apprentissages qu'ils ont faits en vue d'acquérir des compétences comme médiateurs.

En effet, plusieurs d'entre eux se sont contentés de décrire leur jeu de rôle sans en tirer les leçons pertinentes. Par conséquent, un des objectifs que devra rencontrer une formation plus avancée est précisément celui d'amener les praticiens à développer une pratique réflexive, qui leur permettra de mieux intégrer les interactions pratiques et théoriques de la médiation, laquelle est un élément essentiel au perfectionnement du médiateur.

PARTIE 6. OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE AU BÉNIN ISSUES DES PARTICIPANTS À LA FORMATION

Le *premier* jour de la formation, tous les participants se sont exprimés par le biais d'une table ronde portant sur les opportunités de développement de la médiation civile et commerciale dans les différents secteurs économiques dans lesquels évoluent les participants. Nous avons identifié plusieurs pistes prometteuses que nous résumons ici. Cette table ronde aura permis aux participants de s'inspirer de l'expérience canadienne dans plusieurs secteurs d'activité économique quant à l'implantation des modes de PRD, notamment de la médiation, pour l'adapter aux réalités du monde des affaires béninois. Nous résumons ici le fruit de leurs réflexions.

Tous les participants ont pris la parole, se sont présentés, et ont discuté des initiatives possibles d'implantation de la médiation au Bénin.

Un premier tour de table rapide a permis d'identifier les pistes préliminaires de réflexion, lesquelles ont été complétées lors de l'échange plénier qui suivit.

Un économiste de formation, directeur d'entreprise en télécom, veut orienter les usagers de son entreprise vers les modes de règlement amiable des différends. Le problème fondamental pour ce participant se situe au niveau des capacités du cadre juridique béninois à intégrer la médiation. Il pose ainsi la question : « est-ce que le cadre juridique béninois permet la médiation ? »

Un directeur administratif et financier dans le domaine des travaux publics affirme que depuis plusieurs années, la tendance est vers le contentieux. Quand ils ouvrent un chantier, des entreprises ouvrent également souvent leur dossier contentieux. La tendance actuelle pour répondre aux besoins des investisseurs internationaux est d'anticiper les conflits en mettant des clauses de médiation et d'arbitrage dans les contrats.

Un psychologue qui travaille dans le domaine du conseil en organisation, en gestion des ressources humaines et dans le domaine de la gouvernance est d'avis qu'il est possible d'introduire la médiation dans les groupes de partis. Sur la question de la gouvernance il faut chercher activement comment introduire la médiation dans les marchés publics au niveau de l'état et des collectivités. Il faut également intervenir au niveau des conflits en milieu de travail.

Un avocat du groupe veut intervenir par rapport à la conciliation judiciaire. Selon lui, il n'y a pas un grand fossé entre la médiation et la conciliation qui est autorisé au Bénin pour le juge qui est saisi d'un dossier. En matière commerciale, le texte de l'Ohada demande au juge de tenter une conciliation entre les parties. Les parties ne comprennent pas toujours qu'il vaut mieux accepter une conciliation alors qu'ils croient souvent que seule une décision de justice leur donnera satisfaction. Le participant pose la question des coûts de la médiation. Il mentionne qu'une médiation peut coûter plus cher que de saisir le tribunal. La

clarification de cette question est importante pour le développement de la médiation au Bénin

Un chef du service juridique d'une banque béninoise est d'avis que le thème de la médiation intéresse les banques, car on assiste trop souvent à des procédures longues et coûteuses au niveau du recouvrement des créances. Selon lui, il est préférable de tenter de recouvrer des créances par des actions de médiation plutôt que de confier cette fonction aux avocats.

Un participant qui œuvre dans le domaine de l'ingénierie de l'information est intéressé par l'utilisation de la médiation dans le domaine social. Il est notamment préoccupé par l'indépendance du médiateur qui peut être mise en doute lorsque c'est le chef d'entreprise qui paie les services du médiateur.

Un administrateur des finances, dans un satellite de la chambre de commerce, exprime sa préoccupation relativement à la composante "communication" qui est nécessaire pour amener le secteur public béninois à faire la promotion de la médiation.

Un juge au tribunal de Cotonou dit qu'il faut amener la population et les opérateurs économiques à comprendre que ce n'est pas seulement la juridiction étatique qui va régler leur conflit. Il faut faire la même chose qu'au Canada en systématisant le recours aux modes de PRD pour diminuer le nombre de dossiers, mais aussi pour avoir des ententes qui répondent aux besoins des parties.

Une participante qui est juriste à la direction d'une banque béninoise croit au contraire qu'il ne faut pas « systématiser » la médiation, mais « sensibiliser » la population à la médiation. En ce qui concerne les banques, elle affirme que ces institutions ont un véritable souci en matière de recouvrement forcé. Elle dit : « dès que nous avons recours aux tribunaux, les délais sont excessivement longs avec nos amis avocats ». Le système est, selon elle, complexe et trop contraignant.

Un juriste qui est cadre dans un service juridique d'une société d'assurance, est intéressé par la médiation qui va permettre à ce secteur de gagner du temps dans les litiges entre l'assureur et l'assuré, parce que la procédure judiciaire est longue et l'issue incertaine.

Un ingénieur dans le domaine des télécoms voit dans la médiation la source d'un développement important dans ce domaine.

Selon un participant, les avocats ne sont pas responsables de la lenteur du système et encore moins les Juges. Il exprime le souhait que le processus de médiation devienne plus spécialisé dans des domaines où les juges béninois ne sont pas toujours outillés, par exemple en droit de la construction et dans le domaine maritime. La question est posée quant au besoin qu'a ou non, le médiateur de bien connaître le domaine économique ou juridique qui fait l'objet du différend entre les parties.

Un participant, qui a œuvré dans le domaine des oléagineux, identifie un problème concernant la matière première qui n'est pas toujours de qualité et qui affecte la qualité finale du produit fini dont la qualité dépend souvent de celle de cette matière première. Il

croit que la médiation pourrait être un mode approprié de règlement des différends commerciaux relatifs à ce problème particulier.

Une participante mentionne que le commissaire priseur est l'officier ministériel chargé de l'estimation et de la vente volontaire ou forcée de biens en exécution d'une décision de justice. Sa mission intervient donc à la fin de la procédure. Elle pose la question de l'intérêt du commissaire à une intervention de médiation dans l'exécution d'une telle décision de justice.

Un juriste-conseil croit que la médiation et l'arbitrage intéressent surtout les cabinets juridiques. Il dirige une association de micro finance où le problème du recouvrement se pose également. Il mentionne qu'il faut souvent mandater un avocat pour recouvrer une créance, ce qui initie un processus qui peut durer 10 ans pour en définitive ne plus être en mesure d'exécuter sur le titre foncier.

Un participant est chef du service de la réglementation dans une entreprise de Télécom. Chargé des contrats, il mentionne qu'il serait intéressant d'insérer des clauses de médiation dans les contrats de Télécom afin de faciliter le recouvrement des créances.

Un participant, juriste de formation et analyste au bureau de la réglementation d'une entreprise de Télécom est d'avis qu'en matière de médiation civile et commerciale, il va falloir modifier les habitudes de judiciarisation devant les juridictions.

Un participant qui est un spécialiste en administration publique et en droit de l'environnement manifeste un intérêt pour découvrir le modèle canadien des modes de PRD. En tant que spécialiste de l'administration publique, il voit passer beaucoup de décrets, et s'emploie à insérer des clauses compromissaires dans le plus grand nombre possible de ces décrets ou des contrats administratifs qui en découlent. Il voit beaucoup de potentiel pour la médiation au niveau des communes, dans les litiges frontaliers, etc. Du point de vue environnemental, il voit également beaucoup de potentiel. Beaucoup de problèmes de mitoyenneté, de pollution de l'environnement, constituent des champs vastes et en friche pour le développement de la médiation.

Un gestionnaire des ressources humaines mentionne que le médiateur du travail intervient lors de conflits ouverts. En entreprise les conflits sont souvent moins ouverts. Les conflits sont souvent latents. Le rôle du GRH est d'agir sur ces conflits latents.

Un juriste de formation mentionne que le médiateur de l'état est compétent pour connaître des litiges entre l'administration publique et les clients de l'organisation. Il se demande quelle est la place de la prescription dans le processus de médiation ? «Des gens viennent à nous, par exemple en cas de licenciement survenu depuis plus de 10 ans. Ils veulent avoir recours à nos services alors que leur droit d'action pourrait être prescrit ».

Un juriste spécialisé droit maritime croit que la médiation et l'arbitrage peuvent s'épanouir dans le domaine maritime et dans le commerce international.

Une participante, juriste, communicatrice et responsable entreprise veut renforcer ses connaissances en tant que collaboratrice du CAMEC. Elle aimerait savoir comment on peut inclure des clauses de médiation dans les contrats de travail pour éviter le harcèlement et le départ des victimes.

Un participant, technicien en génie dans les métiers du bâtiment a déjà cherché à régler à l'amiable des conflits avec l'État. Il mentionne avoir gardé deux litiges non réglés. Il a voulu prendre cette formation pour savoir comment se défendre.

Un participant qui est juriste dans le domaine du recouvrement des créances mentionne qu'il fait intervenir en première place le règlement à l'amiable. Il croit qu'il faut éviter les tribunaux dans ce domaine.

Un participant, avocat, veut développer ses compétences en médiation. Il mentionne que lorsque le client vient mandater un avocat, ce n'est pas toujours pour entreprendre un litige judiciaire. La médiation a un avenir certain au Bénin si un travail de promotion est fait en amont. Exemple en matière sociale, un employé peut utiliser la médiation comme un mal nécessaire avant de se rendre devant le tribunal, sans y croire vraiment. Il faut le convaincre qu'il peut régler son problème à ce niveau. Il faudra des actions concertées à ce niveau.

Une participante souhaite que le lobbying du CAMEC puisse se faire antérieurement à tout litige et que nous puissions intégrer dans le droit processuel béninois, le recours préalable aux modes de PRD. « Une fois que le litige judiciaire est commencé, il est très difficile d'y avoir recours ».

Une participante qui est avocate se demande : « comment insérer la médiation dans nos pratiques juridiques ? Comme y arriver ? Comment faire la prévention ? »

Un participant est magistrat et juge au tribunal de Cotonou. Il croit qu'il faut encourager les justiciables à adhérer à la médiation. Il dit que « ce n'est pas toujours évident pour les parties qui viennent devant vous lorsque vous tentez de les concilier ». Il ajoute : « Une fois j'ai essayé. La personne a mal réagi en me disant : qu'est-ce que vous faites, j'ai un problème avec un monsieur et vous voulez nous réconcilier ! »

Une participante avocate mentionne : « nous sommes 7 avocats ici et nous pouvons être le moteur au niveau du Barreau pour initier et favoriser la médiation. On peut amener les clients à signer des conventions de médiation. Si on est au début d'un procès, on peut les amener à régler en médiation. Ainsi grâce aux avocats on pourra favoriser la médiation. Dans la construction, un médiateur de projet devrait être nommé dès le début. Le pays est en chantier. Quand il y a des difficultés, c'est le ministre et tout son staff qui se retrouvent sur le chantier pour tenter de régler le problème. S'il y avait un médiateur, c'est le médiateur qui ferait ce travail ».

Un participant, économiste, est un élu au sein de l'assemblée consulaire de la chambre de commerce du Bénin. « La création du CAMEC a été une décision de la CCIB. Nous avons pensé que ce serait un accompagnement pour améliorer tout le contentieux commercial au

Bénin ». Il ajoute : « Je suis dans l'industrie. Il y a beaucoup à faire au Bénin pour la multitude de petites entreprises, beaucoup de ces petites entreprises disparaîtraient si on devait porter tous les conflits devant les tribunaux ». Ce préjugé favorable par rapport à l'expérience canadienne a été un motivateur de sa présence ici.

Une participante est gestionnaire des ressources humaines. Son intérêt est dans les conflits relationnels en matière de travail. En mentionne que pour instaurer la confiance en entreprise et prévenir le conflit, la médiation a un grand potentiel.

Un participant est un chef d'entreprise qui possède 26 ans d'expérience à gérer des conflits. Il se dit sensible aux maux dont souffrent ses collègues, chefs d'entreprise, et veut contribuer au règlement rapide des différends. Interrogé sur l'avenir de la médiation il mentionne : « il y a très peu de clauses compromissoires dans les contrats que nous signons, dès qu'une partie se sent en position de force, elle ne participe pas à la médiation. L'autre, en position de faiblesse, saute sur une transaction à l'amiable qui n'est pas synonyme de médiation. Je souhaite que le cours permette d'adapter la médiation aux besoins du Bénin ».

PARTIE 7. PISTES DE RÉFLEXION ET RECOMMANDATIONS AU CAMEC ISSUES DES PARTICIPANTS À LA FORMATION

Le *dernier* jour de la formation, tous les participants se sont exprimés par le biais d'une table ronde portant sur les orientations sectorielles et stratégiques à mettre en oeuvre pour favoriser le développement extensif de la médiation au Bénin. Certaines initiatives pourraient être prises par les participants eux-mêmes dans leur milieu professionnel et d'autres pourraient être sous la gouverne du CAMEC. Ces réflexions et recommandations nourriront également la formation du staff du CAMEC les 21 et 22 mai 2009 assurée par Éducadroits International. Nous résumons les discussions en 30 pistes pour amorcer des initiatives.

1. Étendre la médiation au secteur de l'ingénierie financière.
2. Intéresser le gouvernement et le ministre de la Justice à la promotion de la médiation.
3. Développer des stratégies communes avec le ministre de la Justice pour mettre en oeuvre un cadre juridique favorable à la médiation.
4. Sensibiliser et former les avocats pour qu'ils acceptent la médiation et montrent qu'elle est utile pour faire avancer les processus de règlement des litiges au Bénin.
5. Travailler sur des objectifs de formation et des cadres de formation.
6. Assurer le suivi de la formation.
7. Créer un cadre à travers le CAMEC pour continuer d'agir en réseau pour la promotion de la médiation dans les milieux respectifs de tous les participants à la formation. Un comité de promotion, satellitaire au CAMEC, au niveau des différents secteurs industriels et des différents groupes est proposé.
8. S'assurer du concours des médias pour la promotion de la médiation auprès des utilisateurs en bout de ligne : la population.
9. Publication (comme au Québec) d'un dépliant décrivant de façon simple, claire et concise les modes de PRD. Les dépliants sont distribués par les huissiers de justice en même temps qu'ils remettent des assignations. Et sur le dépliant il est écrit « parlez-en à vos avocats » ce qui met l'accent sur la nécessité déontologique de l'avocat de connaître les PRD.
10. Poursuivre les efforts de formation de base auprès d'autres participants.
11. Prévoir une formation avancée pour ceux qui ont déjà reçu la formation de base.
12. Former les participants à la présente formation de base à être eux-mêmes des formateurs, lors des formations de base futures. Faire appel à l'expertise canadienne pour la formation avancée.
13. Donner un statut juridique au CAMEC. Il appert que le CAMEC a été créé par décret en 2003, suite au décret portant approbation des statuts de la chambre de commerce articles 46 et 47. Le décret de 2003 est actuellement en révision.
14. Permettre à des médiateurs *ad hoc* d'opérer en mettant en avant le fait qu'ils sont des médiateurs agréés du CAMEC. Le CAMEC passerait alors des conventions de non-responsabilité en cas de travail mal effectué avec ces experts. Le CAMEC ne doit pas imposer un modèle exclusif de fonctionnement de la médiation au Bénin.
15. Les personnes qui veulent agir de façon indépendante ne doivent pas utiliser le nom du CAMEC.

16. Organiser des journées portes ouvertes sur la médiation jusqu'au niveau local et au niveau des communes
17. Informer les OPJ (officiers de police judiciaire) de l'existence de la médiation. Cela entre dans les efforts de promotion et de sensibilisation.
18. Promouvoir la médiation communautaire ou médiation de proximité.
19. Amener les milieux municipaux, les milieux sociaux, ... à la médiation
20. Développer la médiation dans l'ingénierie, l'environnement, le foncier ...
21. Faciliter l'accréditation aux personnes qui ont été formées.
22. Faire de la promotion au niveau des entreprises et de l'administration : agents judiciaires du Trésor, ministère des Travaux publics, maires... De façon à les informer de la nécessité d'aller à la médiation.
23. Favoriser la formule d'un protocole plutôt qu'une loi qui impose la médiation. Des clauses de médiations c'est mieux.
24. Organiser sur une base régulière des journées portes ouvertes, des « dîners/déjeuners débats »
25. Avoir un acte uniforme sur la médiation pour avoir des règles par défaut, pour la protection des justiciables contre les médiateurs qui agiraient de façon indépendante sans code d'éthique.
26. Il faut un encadrement, une accréditation, un code de déontologie, une formation continue, des sanctions ... Autant de responsabilités qui relèvent d'un centre institutionnel de médiation. Le CAMEC a un rôle fondamental à jouer comme étant le regroupement des médiateurs professionnels. C'est ce rassemblement qui donne de la crédibilité aux médiateurs et à la médiation.
27. Intégrer dans les différents cursus et programmes une sensibilisation aux modes de collaboration. La médiation est une question de culture donc il faudrait intégrer dans les curricula d'enseignement des cours à la négociation ou à la coopération.
28. Former des personnes qui acceptent les PRD et demander aux personnes qui sont déjà formées de se faire agréer.
29. Résoudre la question du processus d'accréditation de manière satisfaisante. Au Québec il y a un comité d'accréditation qui se charge aussi de gérer les plaintes.
30. Former le maximum de médiateurs puis établir avec la chambre de commerce et d'industrie du Bénin une manière de faire en sorte que ces médiateurs viennent en renfort à l'appareil judiciaire du pays pour pallier les lenteurs dans ce domaine.

PARTIE 8. ANNEXES**LISTE DES PARTICIPANTS À LA FORMATION EN MÉDIATION**

STAFF CAMEC		
1.	Lise COFFI-HOUADJETO	
2.	Caster AZIA	
3.	Marius ATTINDOGBE	

CCIB		
4.	Dorothée BEKOU	CCIB
5.	AKLE Joseph-Paul	CCIB
6.	Is Dine BOURAIMA	CCIB
7.	Mireille SANTOS	CCIB

INSCRITS				
N°	Nom et Prénoms	Profession	Contact	
1.	Elvire VIGNON	Avocat	Tel : 21 30 79 15 BP : 01-5170 Cotonou	
2.	Safiatou BASSABI ISSIFOU	Avocat	Tel : 21 32 19 95 01 BP 3007 Cotonou	
3.	Cléophas GBEDJI OKE	Psychologue/Juriste	Tel : 97 09 73 65 01 BP 5940 Cotonou	
4.	Boco KANA-GABA	Administrateur civil Juriste	Tel : 97 41 25 48 04 BP 1214 Cotonou	
5.	Honoré VIGNON	Ingénieur télécom en retraite	Tel : 21 30 36 05 BP 5170 Cotonou	
6.	Jérôme OKAMBAWA	Médiateur agréé	Tel : 90 06 91 50 06 BP 0548	
7.	Gilbert HOUNKPATIN	Administrateurs des banques et Etablissement financiers	Tel : 21 31 24 04 03 BP 2451 Cotonou	
8.	Malick Corneille COSSOU	Magistrat (juge au TPI) de Cotonou	Tel : 95 85 29 64 BP 755 Cotonou	
9.	Zacharie DAH SEKPO	Magistrat (juge au TPI) de Cotonou	Tel : 90 03 10 94 BP 02-786 Porto Novo	
10.	Claret BEDIE	Avocat	Tel : 21 33 32 28 01 BP 1199	

			Cotonou	
11.	Rémy GBESSINON	Juriste	Tel : 95 95 11 27 04 BP 0383 Cotonou	
12.	Marianne DOMINGO	Juriste /Consultant		
13.	Eliane Monique MOUTSI	Juriste / Opérateur économique	Tel : 90 91 00 43	
14.	Soulé CHABI BATA	Chef d'Entreprise	Tel : 90 01 07 95 BP 05 Parakou	
15.	Maximin CAKPO ASSOGBA	Avocat	Tel 21 32 19 95 01 BP 3007 Cotonou	
16.	Bernard Vihotogbé HOUNGBO	Clerc de notaire	Tel : 95 42 53 33 05 BP 1515 Cotonou	
17.	Clément DAYE FANTODJI	Administrateur des affaires maritimes à la retraite	Tel : 90 94 37 33	
18.	Jean Marc BABADJIHO	Chef d'entreprise	Tel : 21 32 21 54 01 BP 515-Cotonou	
19.	Angelo HOUNKPATIN	Avocat	Tel : 21 32 17 11 01 BP 2753	
20.	Séverine ELISHA-AKPO	Commissaire Priseur Présidente	Tel : 21 31 41 61 04 BP 1333-Cotonou	
21.	Clément –Flore DOSSOU YOVO	Chef service juridique de la BSIC	Tel : 21 31 87 07 02 BP 485 TRI Cotonou	
22.	Marie Reine ASSOGBA (AA)	Juriste à l'Africaine des assurances	Tel : 21 30 19 80 03 BP 3014-Cotonou	
23.	Joël DEBALLY (AA)	Gestionnaire des ressources humaines(AA)		
24.	Victor FAKEYE	Directeur Maison de l'Entreprise		
25.	Clémence CAPO CHICHI	Juriste à la BOA	Tel : 21 31 32 28 08 BP 0879-Cotonou	
26.	Claire Lise HENRY	Avocat		
27.	Zacharie Cyriaque DOMINGO	Directeur Administratif et Financier –Agence d'Exécution des	agetur@intnet.bj / Tél : 229/21305110/5171/5173 Fax : 21305130	

		Travaux Urbains (AGETUR)	149, av. J-P II Rte-Aérop.	
28.	Léocadie ATINDEHOU (Benin Telecom)	Ingénieur, Statisticien, Economiste (Bénin télécoms)	Tel 21 35 40 41 021 BP 100 Cotonou	
29.	Daniel ATTOLOU (Benin Telecom)	Chef bureau de la Règlementation et des Affaires Juridiques	Tel : 90 90 68 98 01 BP 5959 Cotonou	

N°	Nom et Prénoms	Profession		
30.	Max d'ALMEIDA	Avocat		
31.	Cosme ZINSOU	Directeur /AGEFIC		
32.	KOUSSE Raoul	Expert Comptable		
33.	ETEKPO K. Théophile	Assistant directeur des recours à l'Organe présidentiel de médiation		
34.	NADJO Jean Bosco	Technicien en Génie Civil		
35.	HOUNZANDJI Daniel	Administrateur Civil en retraite		
36.	TOHNGODO Brice	Ingénieur Chercheur		
37.	ZANTOU A. Pascal	Journaliste		

PARTIE 8. ANNEXES

PRÉSENTATIONS THÉORIQUES SUR SUPPORT POWER POINT